

**REPARTITION DES ROLES DANS LE CADRE DE LA FREQUENTATION DES PISCINES PAR LES SCOLAIRES.
Notion d'équipe éducative oeuvrant pour une efficacité maximum**

MNS	PERSONNEL IJSPF	ENSEIGNANTS
<p>SECURITE</p> <p>- <u>s'il est seul</u> : son rôle exclusif est de veiller à la sécurité et assurer les premiers secours si nécessaire : une mission de surveillance générale doit être assurée par un MNS exclusivement affecté à cette tâche et qui, en conséquence, ne peut simultanément remplir une mission d'enseignement ; « la surveillance est obligatoire pendant toute la durée de la présence des classes dans le bassin. »</p> <p>Aucune séance de natation ne peut avoir lieu sans la présence effective du M.N.S. de surveillance sur la plage bordant le bassin (il se consacre uniquement à cette mission de surveillance).</p> <p>- <u>s'ils sont deux ou plus</u> : une participation aux activités d'enseignement où, dans le cadre du projet pédagogique établi avec l'enseignant, le MNS apporte un éclairage technique ou une autre forme d'approche décidée en concertation.</p> <p>Toute piscine doit afficher en un lieu visible de tous, le nom des M.N.S. assurant :</p> <ul style="list-style-type: none"> * la surveillance * l'enseignement. <ul style="list-style-type: none"> - participer à l'enseignement 	<p>Conformément au règlement intérieur de l'IJSPF, le personnel veille à faire respecter les consignes de sécurité et d'hygiène prévues dans ce règlement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - interdiction de jeux violents et bousculade - interdire l'accès au public(spectateurs, visiteurs ou accompagnateurs passifs - assurer la sécurité et la discipline à l'intérieur, à l'extérieur et aux abords immédiats - veiller au port obligatoire du maillot de bain - interdire l'usage d'huile ou crème de bronzage - interdire l'accès à toute personne atteinte de lésion cutanées suspectes et apparentes. - Interdire de manger, boire, cracher, uriner, fumer et se déplacer avec des chaussures dans l'enceinte de la piscine. - interdire l'accès aux animaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Emarger le cahier des entrées - Accompagner les élèves au vestiaire et assurer la surveillance pendant l'habillage et le déshabillage - Veiller à la prise d'une douche avant de se rendre sur le bassin avec passage obligatoire dans le pédiluve (brossage des pieds si nécessaire) - Faire enlever tout objet métallique susceptible de provoquer une oxydation : épingles à cheveux ou autres objets métalliques. - Conduire la séance de natation seul ou avec des intervenants extérieurs ou encore avec la participation d'un MNS non affecté à la surveillance.
<p>HYGIENE</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'assure régulièrement de la qualité et de la température de l'eau - signale tous les dysfonctionnements dont les conséquences peuvent gêner la sécurité ou le confort des pratiquants. 	<p>HYGIENE</p> <ul style="list-style-type: none"> - assure le fonctionnement des pompes et doser les produits nécessaires au maintien de la qualité de l'eau. - Entretenir la propreté des locaux 	